CNP assurances

Assurons
un monde
plus ouvert

CNP ESR : Plan Épargne Retraite



PER CNP ESR : Préparez demain avec l'épargne retraite d'aujourd'hui

Prenez soin de votre avenir et de celui de vos salariés.

Flexible, sécurisé et performant, notre Plan Épargne Retraite (PER) permet à vos collaborateurs d'épargner simplement et efficacement dès aujourd'hui, afin de profiter sereinement de leur capital constitué au moment de la retraite.

Aidez vos salariés à préparer leur retraite.

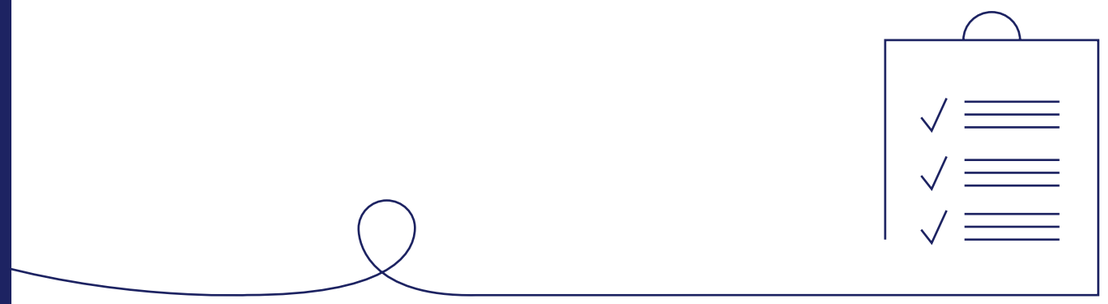
Offrez leur la possibilité de constituer une épargne en toute simplicité afin de concrétiser leurs projets.

Associez vos salariés à la réussite de l'entreprise.

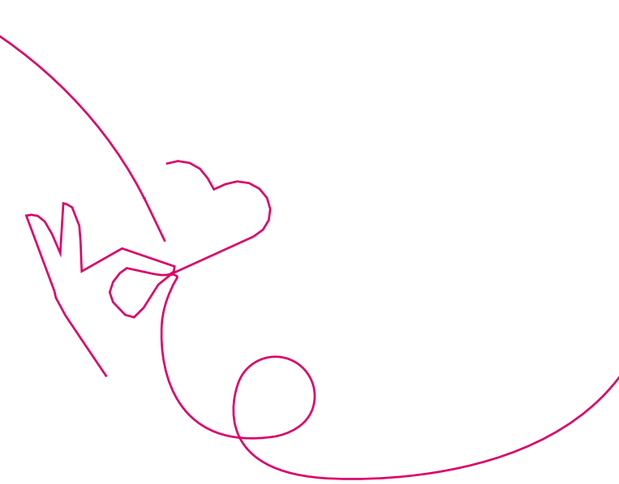
Renforcez l'attractivité de votre entreprise et fidélisez vos équipes.

Bénéficiez d'avantages fiscaux et sociaux.

Un cadre fiscal et social attractif qui profite aux salariés comme à l'entreprise.



Faites rimer salarié et opportunité
Dites oui au PER



Le PER est accessible à toutes les entreprises domiciliées en France et employant au moins un salarié, quelle que soit leur forme juridique (y compris Entreprise Individuelle, EURL, SARL, SA, Association, Fondation, Coopérative, SCM). Mettre en place un PER, c'est **maximiser votre épargne, celle de vos salariés, et garantir la sérénité de votre avenir financier** en prévision de la retraite.

Un avantage pour chacun de vos collaborateurs.

SALARIÉS

- Tous les salariés, sous conditions d'ancienneté.

DIRIGEANTS
OU MANDATAIRES SOCIAUX

- TNS ou salariés, à condition d'avoir employé au moins un salariésur l'année civile précédente, et moins de 250 salariés sur 5 années civiles consécutives.

CONJOINTS

- Collaborateurs ou associés, dès lors que le dirigeant est bénéficiaire du PER.

APPRENTIS ET CONTRATS PRO

- Sans condition particulière.



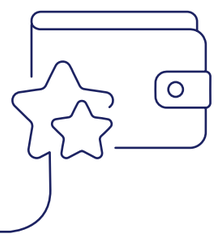
Vos employés y gagnent, votre entreprise aussi.

POUR L'ENTREPRISE

- Exonération de forfait social sur :
  - Tous les versements obligatoires pour les entreprises de moins de 10 salariés.
  - Les primes collectives pour les entreprises de moins de 50 salariés.
- L'intéressement et la prime de partage de la valeur versés par les entreprises de moins de 250 salariés.
- Coût entièrement déductible du résultat imposable.

POUR LES SALARIÉS

- Exonération de charges sociales (hors CSG/CRDS) et d'impôt sur le revenu (dans la limite des plafonds légaux) sur les sommes issues de l'épargne salariale.
- Au moment du retrait de l'épargne constituée, les sommes issues de l'épargne salariale sont exonérées d'impôt sur le revenu, hors prélèvements sociaux et fiscaux sur les plus-values.
- Possibilités de déductions fiscales sur les versements volontaires l'année de leur réalisation. Si les salariés choisissent de ne pas les déduire, ils bénéficieront d'une imposition plus favorable lors de la sortie en rente ou en capital.



PER CNP ESR :
les clés pour tout comprendre

Un dispositif complet et flexible, qui s'adapte à vous.

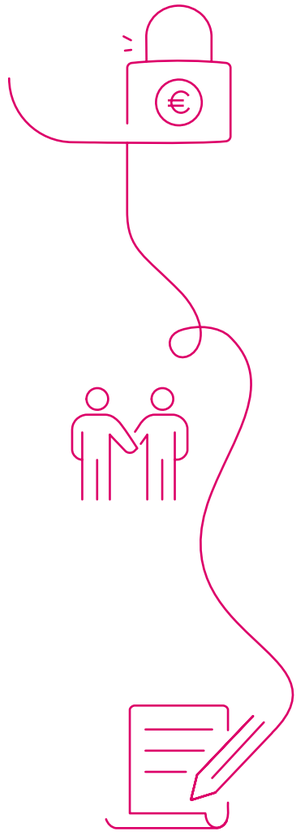
Le PER CNP ESR est un dispositif unique permettant aux entreprises d'aider leurs salariés à préparer leur retraite dans les meilleures conditions. Par son caractère assurantiel, il offre une protection renforcée pour assurer le bien vieillir de l'adhérent et protéger ses proches. **Évolutif et flexible**, vous avez la possibilité de moduler le dispositif de votre entreprise au fil du temps pour optimiser la fidélisation de vos salariés.

	ENTREPRISES	SALARIÉS
VERSEMENTS VOLONTAIRES		Déductibles ou non selon son choix.
PRIMES DE PARTICIPATION	Après mise en place d'un accord de participation (reconduit chaque année).	Investies ou rachetées selon ses besoins.
PRIME D'INTÉRESSEMENT	Après mise en place d'un accord d'intéressement (sa durée étant limitée, il nécessite un renouvellement périodique).	Investies ou rachetées selon ses besoins.
MONÉTISATION DE JOURS DE REPOS NON PRIS OU JOURS COMPTE ÉPARGNE TEMPS		Investis selon sa situation.
ABONDEMENT	Fixé par l'employeur : il peut être ajouté, modifié ou supprimé chaque année. Il peut être conditionné à un versement préalable ou attribué d'office pour donner un coup de pouce à vos salariés.	Obligatoirement investi.
PRIME DE PARTAGE DE VALEUR	Selon mise en place et éligibilité.	Investie ou rachetée selon ses besoins.
VERSEMENTS OBLIGATOIRES	Totalement ou partiellement pris en charge par l'entreprise pour donner un coup de pouce à vos salariés (part employeur variable et catégorie des salariés désignés modulables).	Part salarié variable.

Notre touche assurantielle, un atout pour épargner mieux protégé.



En complément des avantages du PER, le **caractère assurantiel de notre offre** vous permet de **renforcer les mécanismes de protection de votre épargne** jusqu'à la retraite et même au-delà selon les choix de sortie.



Sécuriser son épargne sur notre fonds Euro.

Votre capital investi net de frais sur le fonds Euro est 100 % garanti. **Sécurisez vos plus-values ou placez tout simplement votre épargne** en minimisant vos risques.

Protéger ses proches en cas d'imprévus.

Offrez à vos proches une **protection adaptée en cas de décès** avant le départ en retraite.

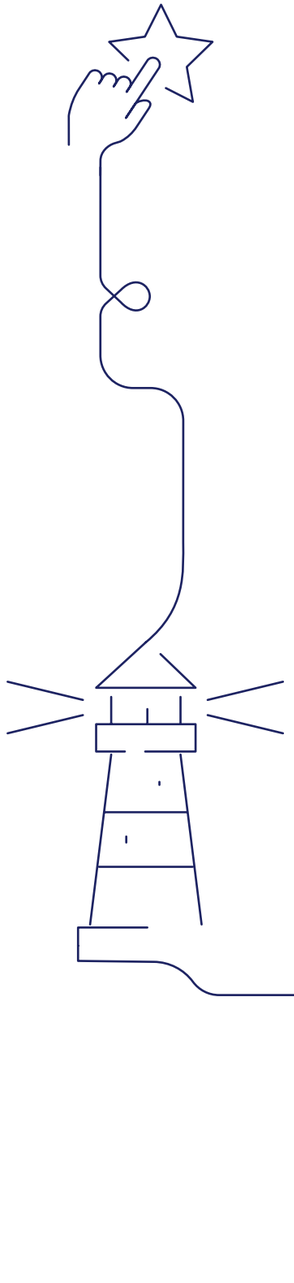
Assurer son bien vieillir et celui de son conjoint.

En cas de sortie en rente, vous pouvez opter pour l'option de réversion afin d'assurer une **sécurité financière à votre conjoint s'il venait à devenir veuf/veuve.** Vous pouvez également opter pour notre option dépendance afin de percevoir le double de la rente initiale en cas de perte d'autonomie partielle ou totale.*

*Dans les conditions prévues au contrat.

Épargne libre ou pilotée, à chacun son style de gestion.

Vos salariés peuvent sélectionner eux-mêmes leurs supports d'investissements en toute liberté, ou nous confier la gestion de leur épargne, en se laissant accompagner en fonction de leur profil de risque.



GESTION **LIBRE**

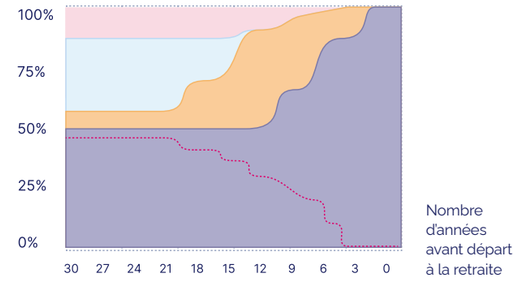
Les épargnants aguerris peuvent choisir leurs supports et leur stratégie d'investissement en toute indépendance, ou à l'aide de notre service robo-advisor. Ils répartissent librement leur épargne entre les unités de compte et le fonds euro en fonction de l'évolution des marchés financiers.

GESTION **HORIZON**

Les épargnants peuvent choisir de confier le pilotage de leur épargne à nos experts. Libérez-vous de la gestion quotidienne de votre PER, notre outil s'adapte à votre profil de risque et à votre âge prévisionnel de départ en retraite : plus il se rapproche et plus nous sécurisons votre épargne. Que vous souhaitiez maximiser les rendements ou minimiser les pertes potentielles, **nous adaptons votre épargne à votre projet.**

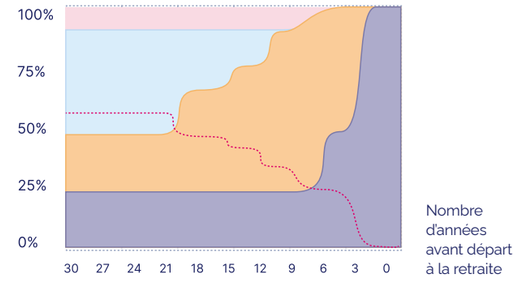
Prudent

Vous privilégiez la sécurité de votre épargne. Vous êtes prêts à accepter des rendements plus modestes pour minimiser vos pertes potentielles.



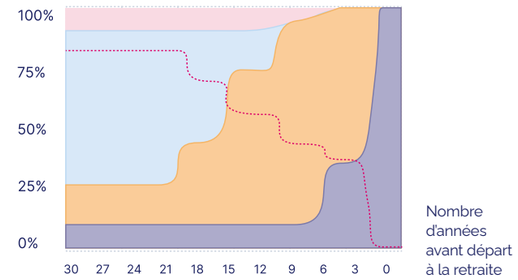
Équilibre

Vous cherchez un compromis entre sécurité et rendement. Vous diversifiez vos investissements en combinant des actifs plus risqués avec des investissements plus sûrs afin de booster vos rendements tout en limitant les risques de pertes.



Dynamique

Vous acceptez un niveau de risque plus élevé pour maximiser vos rendements. Vous êtes ouverts à la possibilité de pertes plus importantes, en échange de gains potentiels plus élevés.



Support Euro · LBPAM ISR Flex Dynamique · LBPAM ISR Actions Horizon · Tocqueville PME · Exposition action

Une épargne responsable et citoyenne.

Vos salariés veulent donner du sens à leurs investissements, et attendent de leur épargne qu'elle reflète leurs convictions personnelles. C'est pourquoi **CNP a sélectionné des fonds LBPAM spécialement conçus pour donner un sens à votre épargne et à celle de vos salariés :** votre argent finance des entreprises engagées dans l'accompagnement des grandes transitions d'aujourd'hui.

FONDS **EURO**

Accédez au fonds Euro CNP Retraite ESR, **spécialisé dans la gestion des régimes de retraite**. Avec ce fonds qui allie **performance et sécurité**, vous bénéficiez de l'expertise en matière de gestion financière du leader de l'assurance épargne-retraite en France.

TOCQUEVILLE **EURO EQUITY ISR**

Profitez d'un portefeuille composé de **valeurs de la zone euro** conçu pour dépasser les performances des **marchés actions de la zone euro** sur une période de placement recommandée **supérieure à 5 ans**, tout en adoptant une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

TOCQUEVILLE **PME**

Bénéficiez de la croissance des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) **en France, en zone euro et en Europe**, tout en limitant les risques de fluctuations importantes.

LBPAM ACTIONS **MONDE**

Bénéficiez d'un portefeuille composé de **grandes entreprises internationales** et investissez sur les **marchés actions mondiaux**, afin de saisir les opportunités de chaque région et de lisser les effets des cycles boursiers.

LBPAM ISR ACTIONS **SOLIDAIRE**

Investissez dans des **entreprises européennes, principalement de la zone euro**, qui adoptent les meilleures pratiques en matière de **responsabilité sociale, environnementale et de gouvernance**, tout en soutenant des entreprises solidaires engagées pour l'emploi et l'insertion sociale.

LBPAM ISR ACTIONS **HORIZON**

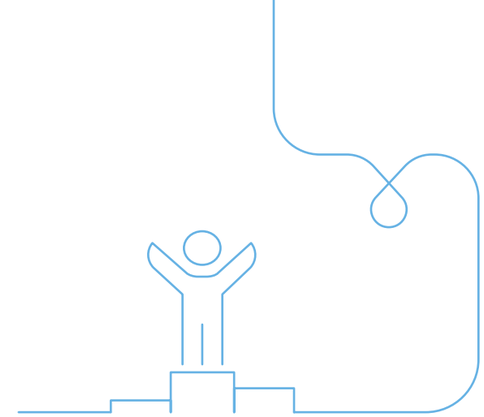
Profitez d'une exposition aux **marchés actions internationaux** pour saisir les meilleures opportunités dans chaque région, tout en adoptant une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

LBPAM ISR THÉMATIQUES **DURABLES**

Profitez d'une exposition aux **marchés actions internationaux** pour saisir les meilleures opportunités dans chaque région, tout en adoptant une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Avertissement
Les fonds investis sur les marchés financiers présentent un risque de perte en capital.
La valeur peut varier à la hausse comme à la baisse, selon les marchés.
Les performances passées ne garantissent pas les performances futures.

Une épargne qui répond présent, même quand la vie surprend.



Capital constitué disponible à votre retraite en rente ou en capital.

Vous et vos salariés pouvez récupérer tout ou partie de votre épargne au moment de la retraite, par des retraits à la carte, fractionnés ou non, ou bien en rente.
Il est possible de combiner les modes de sortie pour davantage de souplesse.

Épargne accessible en cas de situation exceptionnelle.

Si votre situation l'exige, vous pouvez débloquer tout ou partie de l'épargne accumulée sur votre PER en anticipation.

Les cas de déblocage anticipé prévus par la loi sont les suivants :

- Acquisition de la résidence principale** ;
- Expiration des droits à l'assurance chomage ;
- Invalidité du titulaire, de ses enfants, du conjoint ou partenaire lié par un PACS ;
- Cessation d'activité non salariée suite à une liquidation judiciaire ;
- Situation de surendettement du titulaire ;
- Décès du conjoint ou du partenaire lié par un PACS.

**Dans les conditions prévues au contrat.*
***À l'exception des droits issus du compartiment 3 du PER.*

PER CNP ESR :
les étapes pour démarrer facilement

Des frais transparents pour une épargne en toute confiance.

Planifiez votre avenir en toute sérénité avec un tarif unique et des coûts maîtrisés dès le départ,
pour une épargne sans frais cachés.

Un tarif* de
150 € HT /an

*Pas de frais supplémentaire par salarié.

~~300 €~~
200 € HT /an

Offre PER + PEE :
En cas de souscription à l'offre PER CNP ESR, profitez d'une **réduction de 100 € HT sur les frais de gestion de l'offre PEE CNP ESR.**

Découvrez notre offre PER

Frais à la charge du salarié :

- Frais sur versement : **1 %**.
- Frais sur encours assurantiels (support € et UC) : **0,75 %**.
- Frais sur arrérages de rente : **1 % maximum**.

Frais de fonctionnement et de gestion des unités de compte : se reporter aux DIC

Une mise en place souple, pensée pour s'adapter à votre réalité :

CAS CLASSIQUE

La mise en place d'un PER est négociée avec les instances représentatives du personnel, lorsque l'entreprise compte au moins un délégué syndical ou est dotée d'un CSE. En l'absence de représentation, ratification à la majorité des 2/3 des salariés.

CAS EXCEPTIONNEL

En cas de désaccord, le PER peut être mis en place par décision unilatérale de l'employeur.

CAS DE L'EXISTENCE D'UN PEE, PEG OU PEI

Si l'entreprise a mis en place un dispositif de PEE, PEG ou PEI depuis plus de 3 ans, elle a l'obligation d'ouvrir des négociations sur la mise en place d'un PER d'entreprise ouvert à tous les salariés.

LAISSEZ-VOUS ACCOMPAGNER PAR CNP ESR

En option
500 € HT

Nous pouvons vous accompagner dans la mise en place de vos accords collectifs et dans la sélection de formules adaptées au profil de votre entreprise.

Une souscription simple et rapide

Souscrivez facilement à notre offre sur esr-cnp.fr et bénéficiez de tous les avantages d'une épargne salariale simple et performante.

1

Lancez votre simulation

Découvrez les avantages dont vos salariés, votre entreprise et vous-même pourrez bénéficier.

2

Personnalisez votre offre

Choisissez les produits ESR les plus adaptés au nombre de salariés de votre entreprise.

3

Souscrivez en ligne

Laissez-vous guider par nos conseillers et souscrivez en quelques clics, à votre rythme.

4

Épargnez

Vous y êtes. Profitez d'une épargne de qualité et communiquez ses avantages auprès de vos salariés.

Changez de regard sur l'épargne d'entreprise

Plus claire

Obtenez une vision globale de votre épargne, de sa performance et de son évolution, en toute transparence.



Plus simple

Oubliez les multiples espaces clients : pilotez votre épargne salariale en quelques clics, depuis notre interface intuitive.



Plus citoyenne

Donnez du sens à vos investissements. Votre argent finance des entreprises qui accompagnent les grandes transitions d'aujourd'hui.



L'épargne de vos salariés est entre de bonnes mains.

Membres du grand pôle financier public, CNP Assurances et La Banque Postale ont mis leurs compétences en commun afin d'accompagner les entreprises dans leur développement et proposent des offres d'épargne salariale et retraite pour accompagner leurs salariés dans leurs projets de vie. CNP Retraite, filiale à 100 % de CNP Assurances, est l'assureur du PER. LBP est le teneur de compte juridique du PEE.

CNP assurances — **Assurons un monde plus ouvert**

LA BANQUE POSTALE

CNP assurances

Assurons un monde plus ouvert

Faites le premier pas vers votre épargne de demain, dès aujoud'hui.



Laissez-vous guider par nos conseillers et souscrivez en ligne en quelques clics, à votre rythme.

Notre équipe commerciale est à votre disposition pour accompagner la mise en place de votre dispositif.

Envoyer un message ou prendre un rendez-vous

Par téléphone

Au **09 72 72 18 78**
Équipe commerciale du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 14h à 18h

Document à caractère commercial

Membres du grand pôle financier public, CNP Assurances et La Banque Postale ont mis leurs compétences en commun afin d'accompagner les entreprises dans leur développement et proposent des offres d'Épargne Salariale et Retraite pour accompagner leurs salariés dans leurs projets de vie.

CNP Retraite, filiale à 100 % de CNP Assurances, est l'assureur du PER.

CNP Retraite - Fonds de retraite professionnelle supplémentaire régi par le code des assurances - 01 42 18 88 88 - www.cnp.fr
Siège social : 4 promenade Cœur de ville 92130 Issy-les-Moulineaux - 892 347 501 RCS Nanterre
Société anonyme au capital de 50 039 269 euros entièrement libéré - IDU EMP FR231782_01ZWUC